

## RÈGLEMENT N° 2013-275

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION PRINCIPAL DU CENTRE-VILLE DE SEPT-ÎLES

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation principal du centre-ville de Sept-Îles en vue d'un possible projet de développement à l'est de la rue Holliday.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Martial Lévesque pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 11 mars 2013;

#### **POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation par l'inclusion d'une aire industrielle « Ib » située à l'est de l'actuelle limite du périmètre d'urbanisation principal du centre-ville de Sept-Îles.
4. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 28 janvier 2013
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 6 février 2013
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 27 février 2013
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 11 mars 2013
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 25 mars 2013
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 18 avril 2013
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 1<sup>er</sup> mai 2013
  - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 1<sup>er</sup> mai 2013
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 18 avril 2013

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
Greffière

ANNEXE A

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

